

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

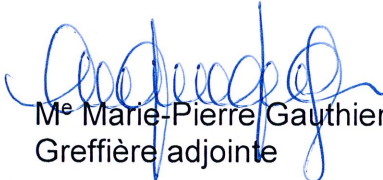
**150, rue Rita**

Demande déposée le 11 octobre 2019 par Mme Madeleine Bérard-Deslandes concernant le lot 4 461 855, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 150, rue Rita.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- a) pour une galerie existante, une marge avant de 0,46 mètre, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 5 mètres;
- b) pour une plate-forme élévatrice projetée, une marge avant de 2,56 mètres, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 5 mètres.

Donné à Magog, le 5 décembre 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe